

**CHAPITRE XIX**  
**PRODUITS PRIMAIRES**

---

**1. ACCORD INTERNATIONAL SUR L'HUILE D'OLIVE, 1956\***

*Genève, 17 octobre 1955, et New York, 15 novembre 1955*

**NON ENCORE EN VIGUEUR:** L'Accord international de 1956 sur l'huile d'olive, qui a été élaboré à la première session de la Conférence des Nations Unies sur l'huile d'olive, à Genève du 3 au 17 octobre 1955, et qui a été ouvert à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies, n'est pas entré en vigueur [voir le Protocole modifiant l'Accord international de 1956 sur l'huile d'olive (le chapitre XIX.2) et l'Accord international de 1956 sur l'huile d'olive, tel qu'amendé par le Protocole en date du 3 avril 1958 (le chapitre XIX.3)].

**TEXTE:** Publication des Nations Unies, n de vente 1956.II.D.1 (E/CONF.19/5). (Voir texte amendé au chapitre XIX.3.)

**EXTINCTION:**

---